

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

## Séance du 13 Avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15      Présents : 11      Votants : 13      Absents : 4      Procurations : 2

Date de convocation : 07/04/2023

Date d'affichage : 07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize Avril, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Michel VERNHETTES, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON, Claude AROCAS, Christian JULIAN.

Absents : Jean-François GALLIARD, Lionel CAYRON, Yvan BOUAT, Vanessa SAUVEPLANE.

Représentés : Jean-François GALLIARD par Virginie GOVIGNON  
Lionel CAYRON par Alain DELMAS

Objet : VOTE BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2023

Délibération n° 2023-29

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 187 900.00€

Recettes de fonctionnement : 1 187 900.00 €

Dépenses d'investissement : 1 229 566.50€

Recettes d'investissement : 1 229 566.50€

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré**, APPROUVE à 11 voix pour et 2 abstentions, le budget primitif 2023 est arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Dépenses de fonctionnement : 1 187 900.00€

Recettes de fonctionnement : 1 187 900.00€

Dépenses d'investissement : 1 229 566.50€

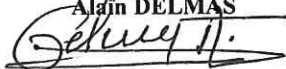
Recettes d'investissement : 1 229 566.50€

Accusé de réception en préfecture  
012-211201686-20230413-DEL202329-DE  
Reçu le 21/04/2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 18 Avril 2023

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS



Le Maire,  
Richard FIOL

